

nière assemblée, sont soumises et lues deux lettres, dont une de M. Isaac Weinrauch, demandant à louer les étaux de boucher Nos 16 et 17 du marché Saint-Jean-Baptiste, antérieurement occupés par M. W. J. Johnston, et une autre de la part dudit M. W. J. Johnston, se rendant personnellement responsable du loyer des étaux en question loués audit Weinrauch.

Résolu: Que ces deux lettres soient reçues et acceptées, et que le surintendant soit autorisé à faire signer le bail en conséquence.

4.—Soumise et lue une requête présentée par M. S. Bélanger, locataire du marché Bonsecours et signée par un bon nombre de locataires dudit marché, demandant qu'il soit permis audit M. Bélanger, de vendre des rafraîchissements dans son étal, le dimanche, durant la saison de navigation.

Résolu: Que cette Commission regrette de ne pouvoir accéder à cette requête. (M. l'échevin Lamoureux dissident).

5.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil en date du 1er mars, adoptant un rapport de cette Commission, mais jusqu'à concurrence de \$85 seulement, sur un montant de \$125 demandé pour réparer les dommages causés par le feu dans un étal du marché St-Antoine.

Question référée à M. l'échevin N. Lapointe.

6.—M. le président soumet un état démontrant le produit de la vente, par encan public, faite le 26 février dernier, des bâtisses, matériaux, etc., situés sur l'ancien marché à bestiaux de l'Est, s'élevant au montant de \$6,799.

Déposé aux archives.

Ajournement.

A. LEBLANC,

Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars

Sont présents: MM. les échevins Proulx, président, Roy, Gadbois, Marin, Carter et Stearns.

1.—Soumise et lue une lettre de MM. Nugent & Hoobin, demandant à cette Commission de reconsidérer sa résolution adjugeant la fourniture de pardessus d'officiers à M. R. Charlebois à raison de \$45 l'un, et demandant aussi de leur accorder ledit contrat à \$38.65 le pardessus, leur soumission étant dans les limites du montant affecté à cette fin par le Conseil.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: Que le surintendant de Police soit prié de préparer un rapport pour la prochaine assemblée afin que l'on sache si l'échantillon soumis par MM. Nugent & Hoobin est suivant l'échantillon modèle.

2.—M. l'échevin Carter soumet la résolution suivante:

Attendu que Son Honneur le Recorder Dupuis a, en pleine audience, déclaré qu'il avait établi certaines règles—qu'il avait conseillé au chef de Police d'adopter,—relativement aux maisons de désordre, règles qui ne sont pas sanctionnées par la loi et qui substituent un système de tolérance et de réglementation de ces maisons à la prohibition édictée par les lois de ce pays, et attendu que le chef de Police a admis la vérité des déclarations faites par le Recorder Dupuis à ce sujet;

Qu'il soit *Résolu:*

Que cette Commission proteste contre l'étrange attitude que le recorder Dupuis a prise en engageant le chef de Police à manquer à ses devoirs tels que prescrits par la loi et à adopter un système de réglementation et de tolérance du vice, contrairement à la loi; que la Commission regrette que le chef de Police ne l'ait pas immédiatement saisie des propositions qui lui ont été ainsi faites et qu'il a agréées sans la consulter, et elle lui donne par les présentes instruction de se conformer strictement à la loi, à l'avenir, et de refuser absolument de suivre les suggestions qui lui seront faites et les conseils qui lui seront donnés par qui que ce soit, tendant à le faire dévier de ses devoirs, tels que prescrits par la loi.

meeting, two letters were submitted and read, one from Mr. Isaac Weinrauch, asking that stalls Nos. 16 and 17 of St. Jean-Baptiste market, previously occupied by Mr. W. J. Johnston, be rented to him, and the other from the said Mr. W. J. Johnston, holding himself personally responsible for the rent of the stalls in question rented to the said Mr. Weinrauch.

Resolved: That both letters be received and accepted, and that the superintendent be authorized to have the lease signed accordingly.

4.—Submitted and read a petition submitted by Mr. S. Bélanger, tenant in Bonsecours market, and signed by several tenants of said market, asking that the said Mr. Bélanger be allowed to sell refreshments in his stall, on Sunday, during the navigation season.

Resolved: That this Committee regret that they cannot entertain said petition. (Ald. Lamoureux dissenting).

5.—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of Council dated the 1st of March, concurring but to the amount of \$85 only, in a report from this Committee, for an appropriation of \$125, to repair damages caused by fire in a stall of St. Antoine market.

Referred to Ald. N. Lapointe.

6.—The chairman submitted a statement showing the proceeds of the sale, by public auction, held on the 26th of February last, of buildings, materials, etc., situated on the old Eastern cattle market, amounting to \$6,799.

Filed of record.

Adjourned.

A. LEBLANC,

Secretary.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of March.

Present: Ald. Proulx, chairman, Roy, Gadbois, Marin, Carter and Stearns.

1.—Soumise et lue une lettre de MM. Nugent & Hoobin, Hoobin asking that this Committee reconsider its resolution awarding the contract for officers' overcoats to Mr. R. Charlebois, at \$45 per coat, and asking that they be awarded the same at \$38.65 per coat, their tender being within the amount voted for same by the City Council.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That a report be made at the next meeting by the superintendent of Police, stating whether the sample submitted by Messrs. Nugent & Hoobin is according to the standard sample.

2.—Ald. Carter then submitted the following resolution:

Whereas His Honor the Recorder Dupuis, in his place from the bench, has declared that he had drawn up and advised the chief of Police to adopt and carry out certain rules with regard to disorderly houses which are not sanctioned by law and which substituted a system of toleration and regulation of disorderly houses for the prohibition enacted by the laws of this country, and whereas the chief of Police had admitted the truth of the statements of Mr. Recorder Dupuis in this regard;

Be it *Resolved:*

That this Committee protest against the conduct of Mr. Recorder Dupuis in his interfering with the Chief of Police in the performance of his duty as prescribed by law, and in advising and inducing the chief to adopt and carry out a system of regulation and toleration of social disorder contrary to law; that this Committee regret that in this matter the chief of Police did not at once inform this Committee of the proposition then made to him and which he improperly consented to adopt, and now instruct him for the future to the strictest compliance with the law and to decline absolutely all suggestions or advice, no matter from what quarter such may come, to depart from his duty as prescribed by law.